



Notre actu CPTS

N° 02 / 2026

Groupe de travail La Santé des Professionnels de Santé



Vous nous l'avez demandé:

Vous souhaitez avoir accès à un bilan de santé.

Professionnels de santé, si vous n'avez pas le temps de coordonner tous vos examens de suivi ni de prévention, la CPTS vous donne la possibilité d'y accéder d'une façon privilégiée en contactant directement le centre de santé de la CPAM [par le mail suivant ICI](#)

Toutes les informations nécessaires juste en dessous.

"Un soignant en bonne santé est un soignant qui soigne mieux"(Alexis Bataille), prenez soin de vous.

ACCÈS AUX EXAMENS DE PRÉVENTION SANTÉ



La CPTS Terres de Charente s'engage pour la santé de ses soignants, en vous proposant un accès privilégié au bilan de santé de la CPAM.

Ce bilan est réalisé en une seule matinée, incluant une série d'examens (bilan sanguin, électrocardiogramme...).

Inscription possible :

- en transmettant : nom, prénom, date de naissance, numéro de sécurité sociale, adresse postale, numéro de téléphone et disponibilités (date de préférence ou jour de préférence) à ces.cpam16@sante-na.fr en précisant venir de la CPTS Terres de Charente



Le GT la santé des PS



Tous les détails de ce que comporte un bilan de santé se trouvent en pièce jointe de ce mail.

Suivez-nous



ADHÉSION GRATUITE